



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23547
7 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3050e séance du Conseil de sécurité, tenue le 7 février 1992, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée "Admission de nouveaux Membres", le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom des membres, la déclaration suivante :

"J'ai le plaisir, au nom des membres du Conseil, de féliciter le Turkménistan, dont le Conseil a recommandé l'admission à l'Organisation des Nations Unies.

Tous les membres du Conseil sont convaincus que le Turkménistan apportera une contribution importante aux travaux de l'Organisation. Nous notons avec une grande satisfaction que le Turkménistan est fermement résolu à défendre les buts et les principes définis dans la Charte des Nations Unies, et à s'acquitter de toutes les obligations énoncées dans la Charte.

Je voudrais conclure en adressant au Turkménistan les souhaits de bienvenue les plus chaleureux de la part des membres du Conseil."
